

NOTAIRES

Guillaume Lorisson
Charles-Alban Prieur
Clémence Bailly
Maude Cléon
Laëtitia Innocent
Marion Vigneron
Sandra Paulo
Angeline Laroche

LEGATIS
DIJON GENLIS



ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Guillaume LORISSON Notaire Associé de la SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 1 Place de l'Europe - Simone Veil avec bureau permanent à GENLIS (Côte d'Or), 25 Avenue de Sprendlingen, le 21 novembre 2025 il a été constaté la DONATION-PARTAGE,

Par :

Monsieur Jean-Noël Maurice **PROTOY**, retraité, et Madame Ghislaine Claudine **HANSBERQUE**, retraitée, demeurant ensemble à THOREY-SOUS-CHARNY (21350) 1 Rue de la Touasse.

Monsieur est né à DIJON (21000), le 25 décembre 1944,

Madame est née à BEZE (21310), le 30 mars 1947.

Au profit de leurs deux enfants.

Aux termes dudit acte, il a été attribué à

Monsieur Fabrice André **PROTOY**, Gérant de société, époux de Madame Stéphanie Madeleine Clémence **SULLIOT**, demeurant à HAUTEVILLE-LES-DIJON (21121) 17 rue du Chambertin.

Né à DIJON (21000), le 14 septembre 1964.

La **PLEINE PROPRIETE des 79 parts sociales** numérotées de 397 à 475 de la société à responsabilité limitée dénommée PROFICOM dont le siège social est à 28 RUE DE LA REDOUTE 21850 SAINT-APOLLINAIRE au capital de 182.240,00 EUR, identifiée sous le numéro SIREN 434494894.

Ledit acte contient la décision unanime des associés de la société PROFICOM concernant la modification des statuts comme suit :

Décision unanime des associés - Modification des statuts :

Tous les associés de la société dénommée PROFICOM intervenant aux présentes, ils décident, en conséquence de la présente donation de titres sociaux de modifier l'article des statuts concernant le capital social dont la rédaction sera désormais la suivante :

« Article 9 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE DEUX CENT QUARANTE EUROS (182.240,00 EUR) et est divisé en MILLE CENT TRENTE-NEUF (1139) parts de cent soixante euros (160,00 eur) chacune, numérotée 1 à 1139 attribuées en totalité à Monsieur Fabrice PROTOY. »

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

**FAIT A DIJON (Côte d'Or) ,
LE 28 NOVEMBRE 2025**

